

Liste Citoyenneté, Transition Écologique et Solidaire
83 avenue du Général Leclerc
78220 Viroflay

Liste citoyenne, Viroflay c'est Vous !
23 rue Racine
78220 VIROFLAY

Monsieur le Maire de Viroflay
Hôtel de ville
2 Place du Général de Gaulle
78220 Viroflay

Viroflay, le 2 juin 2020

Monsieur le Maire

En premier lieu nous souhaitons vous remercier de nous avoir reçues, Suzanne Egal le 26 mai et Cécile Chopard le 28 mai, en tant que représentantes des groupes minoritaires de votre Conseil Municipal, afin de préparer les représentations en commissions d'appel d'offres et commissions de travail que vous souhaitez former.

Nous avons noté votre souhait, exprimé lors du conseil d'installation du 25 mai, que les groupes minoritaires, puissent être présents dans chacune des commissions.

En conséquence les 2 groupes minoritaires se sont rencontrés afin de convenir d'une organisation garantissant l'expression du pluralisme des élus au sein de l'assemblée communale conformément à l'application de l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales.

- Pour la commission d'appels d'offres, la représentation des élus fixée par la règle de la représentation au plus fort reste, attribue automatiquement au groupe VCV, 1 des 5 sièges des membres de la CAO, sous votre Présidence. Vous nous avez proposé une dérogation à la loi que le groupe VCV ne peut accepter au vu de sa faible représentation. En revanche nous vous proposons en retour, conformément à votre proposition d'ouverture, l'attribution à CITES d'1 de vos postes de suppléants, étant entendu que ce représentant aura un rôle d'observateur et ne pourra participer au vote.
- Pour les commissions municipales thématiques, les dispositions de l'article L 2121-22 du code général des collectivités locales territoriales imposent la représentation proportionnelle des différentes tendances du conseil municipal, sous réserve que chaque tendance, quel que soit le nombre des élus qui la composent, ait la possibilité d'y être représentée.
- En application de ces dispositions les listes CITES et VCV disposent chacune d'un membre siégeant en commission thématique permanente. Afin d'organiser au mieux les représentations des élus minoritaires, nous demandons à ce que soit ajouté dans la délibération n°04 la mention « Tout conseiller absent peut se faire représenter par un autre conseiller de son groupe ».